Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

PREFECTURE
DIRECTION DES LIBERTES PUBLIQUES
ET DE L'ENVIRONNEMENT
Bureau de la réglementation et de l'environnement

Mâcon, le 21 JUIL. 2014

INSTALLATIONS CLASSEES
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Le Préfet de Saône-et-Loire

CHANGEMENT D'EXPLOITANT D'UN ETABLISSEMENT

VU le code de l'environnement, livre V, titre 1er,

VU, en date du 7 juillet 2014, la déclaration de la société ALBEA SIMANDRE domiciliée Zone industrielle à Simandre, demandant le transfert à son profit de l'autorisation délivrée à la société REXAM SIMANDRE par arrêté préfectoral n°2012319-0012 en date du 14 novembre 2012, concernant l'exploitation d'une installation de fabrication d'emballage de produits cosmétiques, située sur le territoire de la commune de Simandre, zone industrielle.

DELIVRE RECEPISSE

à la société ALBEA SIMANDRE de sa déclaration susvisée en lui rappelant qu'elle devra pour cette installation :

- observer strictement les prescriptions imposées au prédécesseur,
- se conformer à toutes celles qu'il serait reconnu utile de lui imposer par la suite, dans l'intérêt de la sécurité, de l'hygiène et de la santé publiques.

Ces mêmes prescriptions ne peuvent, en aucun cas ni à aucune époque, faire obstacle à l'application obligatoire des dispositions édictées par le livre II du code du travail et des décrets subséquents pris en exécution dudit livre dans l'intérêt de l'hygiène et de la sécurité des travailleurs, ni être opposées aux mesures qui pourraient être régulièrement ordonnées dans ce but.

Une copie du présent récépissé sera affichée à la mairie de Simandre, pendant une durée minimum d'un mois. Procès-verbal de l'accomplissement de cette formalité sera dressé par les soins du maire.

Copie du présent récépissé sera adressée à :

- Mme le maire de Simandre
- M. l'inspecteur de l'environnement - Unité territoriale de Saône-et-Loire de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bourgogne à Mâcon
- M. le directeur de la société ALBEA SIMANDRE.

Le préfet,
Pour le préfet et par délégation,
l'adjointe au chef de bureau,

Gaëlle BOUTON